



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026

Présents :

Raymond BERDOU – Patrice COMMENGE – Marylène ARAGON-DUPONT - Valérie EYCHENNE – Philippe MARIE – Nathalie BOUBILA – Michel DEDIEU - Régine GILLES –Tiphaine RENOULT –Guy ROUMAT– Caroline TEYCHENNE – Francis VERDIER

Absents excusés : Marie-Odile FONTAINE (procuration à Marylène ARAGON-DUPONT) - Sylvain PONS (procuration à Raymond BERDOU) - Eugénie VERGE (procuration à Patrice COMMENGE)

Secrétaire de séance : Patrice COMMENGE

Ordre du jour :

Désignation des grands électeurs (3 titulaires et 3 suppléants) en vue des élections sénatoriales 2026

Projet de délibération

Le conseil municipal s'est réuni en mairie le 5 juin 2026 à 18H30.

Vu le code électoral,

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu [l'instruction n° INTP2611651C](#) du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 11 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune,

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et les deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Messieurs MARIE Philippe et DEDIEU Michel, Madame TEYCHENNE Caroline et Monsieur RENOULT Tiphaine. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Une liste déposée et enregistrée.

La liste "Le Mas au Coeur" est composée par Mesdames ARAGON-DUPONT Marylène, EYCHENNE Valérie, GILLES Régine et Messieurs COMMENGE Patrice, MARIE Philippe et ROUMAT Guy

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote, au scrutin secret, selon le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15

- Bulletins blancs ou nuls : 0

- Suffrages exprimés : 15

La liste "Le Mas au Coeur" a obtenu 15 voix.

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste "Le Mas au Coeur" :

3 sièges titulaires :

Madame ARAGON-DUPONT Marylène

Monsieur COMMENGE Patrice

Madame EYCHENNE Valérie

3 sièges suppléants :

Monsieur MARIE Philippe

Madame GILLES Régine

Monsieur ROUMAT Guy

Débat et vote

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Fin de séance : 19H00

Le Maire



Le secrétaire de séance

Patrice COMMENGE